

**- VILLE de MONTEREAU-FAULT-YONNE -****LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames et Messieurs :

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| ❖ Yves JÉGO | ❖ Robert ONOFRIO |
| ❖ Jean-Marie ALBOUY | ❖ Hermann BRUN |
| ❖ Philippe MILAN | ❖ Nathalie DENOU |
| ❖ Nicole AUROY | ❖ Maria-Alzira ROQUE |
| ❖ Chantal JAMET | ❖ Rosa DA FONSECA |
| ❖ Lionel VALLÉE | ❖ Thierry GARCIA |
| ❖ Jocelyne CASTELLAIN | ❖ Musa DURI |
| ❖ François MAILIER | ❖ Nada CHKIF |
| ❖ François CAHIN | ❖ Christine SLIMANI |
| ❖ Marie-Claude CHAZOUILLERES | ❖ Sita M'BENGUE |
| ❖ Alain GAULTIER | ❖ Jacques-Henri SEMELLE |
| ❖ Marie DREZE | ❖ Ludovic PEREIRA |
| ❖ Annie TIMBERT | ❖ Léonardo AIELLO |
| ❖ Pascale PERRON | ❖ Laurent HAMELIN |
| ❖ Frédéric VATONNE | ❖ Jean-Louis CHOMET |
| ❖ Manuel AFONSO | ❖ Henri AUCLAIR |
| ❖ Marie LINARDI | |



- VILLE de MONTEREAU-FAULT-YONNE -

LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

1^{ère} COMMISSION

FINANCES

- ⌚ M. ALBOUY
- ⌚ M. CAHIN
- ⌚ M. GAULTIER
- ⌚ Mme JAMET
- ⌚ M. AIELLO

- ⌚ M. SEMELLE
- ⌚ M. MILAN
- ⌚ M. GARCIA
- ⌚ Mme CASTELLAIN

2^{ème} COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES – PERSONNES AGEES – VIE SCOLAIRE- PETITE ENFANCE

- ⌚ Mme AUROY
- ⌚ M. ONOFRIO
- ⌚ Melle ROQUE
- ⌚ Mme CASTELLAIN
- ⌚ Mme DENOU

- ⌚ Melle CHKIF
- ⌚ Mme LINARDI
- ⌚ Mme DA FONSECA
- ⌚ M. CHOMET

3^{ème} COMMISSION

VIE CULTURELLE – SPORT – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- ⌚ M. MILAN
- ⌚ M. VALLÉE
- ⌚ Mme PERRON
- ⌚ M. VATONNE
- ⌚ M. AFONSO

- ⌚ Mme SLIMANI
- ⌚ Melle M'BENGUE
- ⌚ M. DURI
- ⌚ M. HAMELIN

4^{ème} COMMISSION

TRAVAUX – URBANISME – DEVELOPPEMENT DURABLE - SECURITE

- ⌚ M. CAHIN
- ⌚ M. ALBOUY
- ⌚ M. MAILIER
- ⌚ Mme DREZE
- ⌚ M. PEREIRA

- ⌚ Mme CHAZOUILLERES
- ⌚ M. BRUN
- ⌚ Mme TIMBERT
- ⌚ M. AUCLAIR



ORDRE DU JOUR

▪ Remerciements	4
▪ Délégations de Pouvoirs	5
▪ Adoption d'un Procès Verbal	6
▪ Débat d'Orientations Budgétaires	7
▪ Garantie d'emprunts à l'OPHLM « CONFLUENCE HABITAT » pour l'opération de construction de 35 logements situés rue Paredes à Montereau-Fault-Yonne	8
▪ Rapport d'activité et compte administratif 2008 du SMEP	10
▪ Modification des tarifs des activités socio culturelles	11
▪ Personnel communal – Création de postes	12
▪ Remplacement d'un délégué du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de la SEM SUD DEVELOPPEMENT	13
▪ Remplacement d'un membre titulaire du conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux.....	14
▪ Recensement de la population, dotation de l'Etat et rémunération des agents recenseurs.....	15
▪ Subvention exceptionnelle	16
▪ Subvention exceptionnelle à l'association « Quatro'l Trophy ».....	17
▪ Revalorisation des droits de place pour les foires et marchés.....	18
▪ Commerce centre ville FISAC n°1 - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi	19
▪ Travaux de restauration du retable de la collégiale Notre Dame et Saint Loup : - Demandes de subventions	20
▪ Marché relatif à la maintenance des extincteurs dans les bâtiments communaux - Avenant n°1	21
▪ Marché relatif à la maintenance des installations de désenfumage des bâtiments communaux – Avenant n°1	22
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant n°1 « Déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac – lot n°2 ».....	23
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant n°1 « Déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac – lot n°3 ».....	24
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant n°1 « Déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac – lot n°4 ».....	25
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant n°1 « Déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac – lot n°6 ».....	26
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant n°1 « Déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac – lot n°7 ».....	27
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant n°2 « Reconstruction du restaurant scolaire Pierre et Marie Curie rue Edmond Rostand »	28
▪ Publication de la liste des marchés passés par la ville au titre de l'année 2009	29
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à la location longue durée de véhicules	30
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à « la démolition et création de vestiaires au stade Jean Bouin » 2 lots.....	32
▪ Suppression des captages d'eau potable de Courbeton - Publication et enregistrement de l'arrêté préfectoral n° 2009/DDEA/SEPR/455 en date du 10 Juillet 2009	33



R E M E R C I E M E N T S

Monsieur le Maire fait part des remerciements suivants :

- De la part de Monsieur Robert CAMPAGNET, Président de l'Aquario Club de Montereau, pour la subvention qui leur a été accordée pour l'année 2009.
- De la part de Madame Corinne COLLADO, Enseignante de l'école Pierre et Marie Curie, pour la rapidité et l'efficacité des agents des ateliers qui sont intervenus pour une fuite d'eau.
- De la part de Monsieur Gaël GRAVIOU, Directeur de l'Ecole Elémentaire Pierre et Marie Curie, pour le travail effectué par les agents de la ville, de la mise à disposition de la salle de motricité de la maternelle Rostand et la sécurisation du mail Rostand.



D E L E G A T I O N S D E P O U V O I R S

Dans le cadre de ses délégations de pouvoirs, Monsieur le Maire a été amené à signer les documents suivants :

Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance :

- Signature d'une convention avec l'association l'ARBRE qui permet une mise à disposition des ludothèques de la Maison des Parents et du Confluent des Bambins aux parents, enfants et professionnels de l'association. Une rémunération forfaitaire, versée par l'association l'ARBRE, est fixée à 250 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.
- Signature d'une convention avec l'association THEATRAPATT' qui a pour mission d'organiser des interventions musicales animées, à destination des enfants qui fréquentent la Maison des Parents et le Confluent des Bambins, pour l'année 2010. La rémunération de l'intervenante est fixée à 7 711,60 € TTC pour ces interventions à la Maison des Parents et au Confluent des Bambins. Ce partenariat est financé à 100 % par la Mission Ville.
- Signature d'une convention avec l'association TEDI77 qui a pour mission d'accompagner les enfants atteints d'autisme, pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de la parentalité de la Maison des Parents ainsi que la salle de la ludothèque du Confluent des Bambins du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Service du Bel Age :

- Signature d'une convention avec Confluence Habitat pour la location du foyer-logement « Bail d'une durée de 3 ans ».



A D O P T I O N D ' U N P R O C E S V E R B A L

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le procès verbal de la séance précédente à savoir :

- 9 Novembre 2009

Le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal.



Commission : 1 ^{ère} Commission Finances	Rapporteur : M. Yves JÉGO	Délibération n°1/2010
--	------------------------------	-----------------------

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

OBJET :

Débat d'Orientations
Budgétaires

En application des articles L.2312-1 et L.2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous sommes amenés à débattre des principales orientations budgétaires qui ont été retenues pour l'élaboration du Budget Primitif 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, PREND ACTE :

- Du débat d'orientations budgétaires annexé à la présente.

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 1 ^{ère} Commission Finances	Rapporteur : M. Jean-Marie ALBOUY	Délibération n° 2/2010
--	--------------------------------------	------------------------

DIRECTION DES FINANCES

OBJET :

Garantie d'emprunts à l'OPHLM « CONFLUENCE HABITAT » pour l'opération de construction de 35 logements situés rue Paredes à Montereau-Fault-Yonne

L'O.P.H.L.M. de Montereau « CONFLUENCE HABITAT » a sollicité la garantie de la Commune pour quatre emprunts qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer une opération de construction de 35 logements rue Paredes à Montereau-fault-Yonne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

➤ **D'ACCORDER** la garantie de la Commune pour le remboursement, aux conditions définies ci-après, de quatre emprunts d'un montant total de 2 697 169 € que l'O.P.H.L.M. « CONFLUENCE HABITAT » de Montereau-Fault-Yonne se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts seront destinés à financer une opération de construction de 35 logements situés rue Paredes à Montereau-fault-Yonne.

En contrepartie, 1 logement sera réservé à une attribution par la ville.

➤ **DE PRECISER** ci-après les caractéristiques financières de ces prêts :

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

en exercice 33

présents

votants

Caractéristiques des prêts	PLUS	PLUS	PLAI	PLAI
Montant	1 933 843 €	444 376 €	259 327 €	59 623 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	1.85 %	1.85 %	1.05 %	1.05 %
Taux annuel de progressivité (1)	0.50 %	0.50 %	0.50 %	0.50 %
Modalité de révision des taux (2)	DL	DL	DL	DL
Indice de référence	Livret A (*)	Livret A (*)	Livret A (*)	Livret A (*)
Valeur de l'indice de référence	1.25 % (**)	1.25 %(**)	1.25 %(**)	1.25 %(**)
Préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré



(1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (*) dont la valeur (**) à la date de l'offre est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.

Les taux seront ensuite révisables pendant la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*).

En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

(2) DL : Double révisabilité limitée.

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de la somme de 2 697 169 €

Pour le cas où l'O.P.H.L.M. de Montereau, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ces prêts, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

➤ **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'O.P.H.L.M. de Montereau et à signer, par ailleurs, tous actes aux effets ci-dessus, notamment la convention à intervenir entre la Ville et l'O.P.H.L.M. de Montereau et destinée à régler les modalités.



Commission : 1 ^{ère} Commission Finances	Rapporteur : M. Jean-Marie ALBOUY	Délibération n° 3/2010
--	--------------------------------------	------------------------

DIRECTION DES FINANCES

OBJET :

Rapport d'activité et
compte administratif
2008 du SMEP

Conformément à la législation en vigueur, il est communiqué au Conseil Municipal les rapports d'activités 2008 des établissements publics de coopération Intercommunale accompagnés des comptes administratifs 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, PREND ACTE :

- Du rapport d'activité et du compte administratif de l'exercice 2008 du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Seine et Loing.

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 1 ^{ère} Commission Finances	Rapporteur : M. Jean-Marie ALBOUY	Délibération n°4/2010
--	--------------------------------------	-----------------------

DIRECTION DES FINANCES

OBJET :

**Modification des tarifs
des activités socio
culturelles**

Dans le cadre de sa politique socio culturelle attractive en faveur de la jeunesse et compte tenu de la très grande précarité de certaines familles qui se trouvent parfois exclues des services offerts par les structures municipales d'accueil et de loisirs des jeunes, la Ville a déjà mis en œuvre un certains nombre de dispositifs permettant l'accès du plus grand nombre aux loisirs, à la culture ou encore à l'éducation, notamment :

- les vacances pour tous à 1€
- la culture pour tous à 1€
- les services « Réussir après l'école » et « Réussir au Collège » (RAPE et RAUC).

Elle souhaite poursuivre son action en adoptant le principe d'une adhésion gratuite pour les utilisateurs Montereais des trois structures jeunesse : la Maison de Quartier Ville Basse (M.Q.V.B.), la Maison de l'Animation Socio Culturelle (M.A.S.C.) et le Service Animation de Proximité (S.A.P.).

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'APPROUVER la grille des tarifs annexée à la présente délibération, concernant les activités socio culturelles, qui annule et remplace celle annexée à la délibération du 7 juillet 2009.

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 1 ^{ère} Commission Finances	Rapporteur : Mme Chantal JAMET	Délibération n° 5/2010
--	-----------------------------------	------------------------

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET :

Personnel communal -
Création de postes

En vue de nommer par avancement de grade des agents qui donnent entière satisfaction, il est nécessaire de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur chef de jeunes enfants

Des agents actuellement rémunérés à l'heure en contrat à durée déterminée qui donnent satisfaction vont se voir proposer une intégration dans la Fonction Publique Territoriale dans le souci de résorber le travail précaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} mars 2010, les postes nécessaires à ces nominations, à savoir :

- 5 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Les crédits nécessaires, à leurs rémunérations sont inscrits au budget de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

➤ De créer à compter du 1^{er} mars 2010 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur chef de jeunes enfants
- 5 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

en exercice 33

présents

votants



Commission : 1 ^{ère} Commission Finances	Rapporteur : M. Yves JÉGO	Délibération n° 6/2010
--	------------------------------	------------------------

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Remplacement d'un délégué du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de la SEM SUD DEVELOPPEMENT

En date du 21 décembre 2009, Monsieur François CAHIN, Adjoint au Maire, a donné sa démission de son poste d'administrateur au sein de la SEM SUD DEVELOPPEMENT à compter du 1^{er} janvier 2010.

Suite à cette démission, il convient donc de le remplacer au sein de cette instance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

➤ De désigner, en remplacement de Monsieur François CAHIN, au sein du Conseil d'Administration, M_____.

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 1 ^{ère} Commission Finances	Rapporteur : M. Yves JÉGO	Délibération n°7/2010
--	------------------------------	-----------------------

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Remplacement d'un membre titulaire du conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux

Suite à la démission de Madame Valérie DERBAL, Conseillère Municipale, qui siégeait en tant que membre titulaire de la commission consultative des services publics locaux, il convient de la remplacer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

➤ De désigner, en remplacement de Madame Valérie DERBAL, en tant que membre titulaire au sein de la commission consultative des services publics locaux, M_____.

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

en exercice 33

présents

votants



Commission : 1 ^{ère} Commission Finances	Rapporteur : M. Philippe MILAN	Délibération n°8/2010
--	-----------------------------------	-----------------------

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

OBJET :

Recensement de la population, dotation de l'Etat et rémunération des agents recenseurs

La Loi sur la Démocratie de proximité impose aux communes de plus de 10 000 habitants un recensement annuel sur la base de 1/8^{ème} de la population.

Ce recensement a lieu **du 21 janvier au 27 février 2010** et concerne environ 640 logements.

Les décrets 2003-485 du 5 juin 2003 et 2003-561 du 23 juin 2003 fixent les conditions dans lesquelles sera exécuté le recensement partiel de la population en 2010.

La rémunération est fixée par le Conseil d'Etat.

La Ville de Montereau bénéficiera d'une dotation forfaitaire de l'Etat fixée à 3 666 €.

Cette dotation sera répartie entre les 5 agents recenseurs au prorata des enquêtes réalisées par ceux-ci de la façon suivante :

- | | |
|----------------------------|--------|
| - Bulletins de logement : | 1.20 € |
| - Bulletins individuels : | 2.00 € |
| - Formation (par séance) : | 20 € |

Les agents recenseurs sont nommés par arrêté municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'indemniser 5 agents recenseurs conformément aux dispositions légales ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 3 ^{ème} Commission Vie culturelle – Sports – Jeunesse – Vie Associative	Rapporteur : M. Manuel AFONSO	Délibération n°9/2010
--	----------------------------------	-----------------------

SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

OBJET :

Subvention
exceptionnelle

Deux jeunes Seine et Marnais projettent de sillonner les routes du monde en tandem, à la découverte de nouvelles cultures, de février 2010 à Février 2011.

En partenariat avec des écoles françaises, ils échangeront sur le jeu, vecteur d'éducation.

15 000 Km de rencontres et d'échanges sur quatre continents à travers 16 pays permettront de valoriser les jeux pratiqués en France dans les cours de récréation.

Des partenariats avec différentes classes de Montereau permettront de suivre le périple de ces deux jeunes par Internet ainsi que d'échanger en retour sur les jeux pratiqués dans les autres pays du monde.

Il est donc proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 1800 € pour soutenir ce projet et permettre de développer cette action dans de bonnes conditions.

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

➤ De verser une subvention exceptionnelle de 1800 € pour ce projet éducatif de tour du monde en tandem.

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 3 ^{ème} Commission Vie culturelle – Sports – Jeunesse – Vie Associative	Rapporteur : M. Manuel AFONSO	Délibération n°10/2010
--	----------------------------------	------------------------

SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

OBJET :

Subvention exceptionnelle à l'association « Quattro'l Trophy »

Nous sommes saisis par l'association « Quattro'l Trophy », pour une demande de subvention relative à une participation au plus grand événement sportif et humanitaire étudiant d'Europe.

L'équipe formée de M. ARREZI et BOUCHET, participera à la treizième édition du 4 L Trophy qui se déroulera du 18 au 28 février 2010. En parallèle de ce rallye, l'association participe à une action humanitaire qui consiste à livrer du matériel scolaire à des écoles.

Une subvention exceptionnelle à hauteur de 500,00 € pour les deux membres de cette expédition, leur permettra de participer au financement de ce projet.

En contrepartie, l'association s'engage à organiser des expositions dans les écoles monterelaises afin de mettre en valeur leur expédition dans un but pédagogique.

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

De plus, la participation de la ville sera affichée par l'apposition du logo sur le véhicule et citée lors de tout évènement relatif à ce raid. Une convention de partenariat sera établie pour préciser l'engagement de chacune des parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De verser à l'association «Quattro'l Trophy » une subvention exceptionnelle à hauteur de 500,00 €
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce projet

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 3 ^{ème} Commission Vie culturelle – Sports – Jeunesse – Vie associative	Rapporteur : M. Frédéric VATONNE	Délibération n°11/2010
--	---	------------------------

SERVICE COMMERCE

OBJET :

Revalorisation des droits de place pour les foires et marchés

Conformément au traité d'exploitation pour la concession des Marchés et Fêtes Foraines, la société Mandon, délégataire, propose au Conseil Municipal une revalorisation des tarifs de droits de place fixée sur la base du dernier indice connu des prix à la consommation.

Cette revalorisation fait apparaître une augmentation de 1.87% des droits de place et par conséquent de la redevance versée à la commune par le concessionnaire.

Les tarifs sont proposés en annexe.

Il est donc proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

- D'accepter la revalorisation de 1.87% des droits de place à compter du 1^{er} mars 2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y apportant.

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 3 ^{ème} Commission Vie culturelle – Sports – Jeunesse – Vie associative	Rapporteur : M. Frédéric VATONNE	Délibération n°12/2010
--	-------------------------------------	------------------------

SERVICE COMMERCE

OBJET :

Commerce centre ville
FISAC n°1

Demande de
subvention auprès du
Ministère de l'Economie
de l'Industrie et de
l'Emploi

Par délibération du 9 novembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé la demande de subvention globale auprès du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

A la demande des services préfectoraux et conformément aux dispositions relatives à la constitution des dossiers de demande de subvention du FISAC, il convient de fournir une nouvelle délibération :

Le dossier FISAC sera établi en 2 parties : un premier dossier qui concerne des études sur le commerce en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, et le cabinet Obsand. Le second portera sur les actions qui seront mises en place à l'issue du compte-rendu des études.

La dépense s'élève à 46 000€, Il convient donc de solliciter une subvention de 23 000€

Afin de transmettre ce dossier aux services instructeurs, il y a lieu de délibérer pour solliciter l'octroi de cette subvention de 23 000 €

Cette délibération annulera et remplacera celle du 9 novembre 2009.

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

➤ De solliciter une subvention de 23 000 € auprès du Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi.

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 4 ^{ème} Travaux – Urbanisme – Développement Durable – Sécurité	Rapporteur : M. François CAHIN	Délibération n° 13/2010
---	---------------------------------------	-------------------------

OBJET :**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Travaux de restauration
du retable de la
collégiale Notre Dame
et Saint Loup : -
Demandes de
subventions

La Ville souhaite restaurer le retable Nord de la collégiale Notre Dame et Saint Loup.

Le retable a été en partie endommagé par un incendie. Il convient donc de séparer les travaux causés par le feu donc pris en charge par l'assurance et ceux dus à la vétusté, restant à la charge de la collectivité, faisant l'objet de la présente délibération.

L'estimation du coût des travaux relatifs à la restauration du retable de la Collégiale Notre Dame et Saint Loup s'élève 83 612.00 € H.T, soit 100 000.00 € T.T.C.

Les travaux relatifs à la restauration d'un objet mobilier classé au titre des monuments historiques peuvent faire l'objet de subventions, notamment de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

DATE DE LA SÉANCE**1 FEVRIER 2010**

Il convient au Conseil Municipal de solliciter ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :en exercice **33**

➤ De solliciter des subventions auprès de la DRAC et tous partenaires susceptibles de nous attribuer des aides financières.

présents

➤ De lancer les procédures conformément au Code des Marchés Publics.

votants

➤ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents y afférents.



Commission : 4 ^{ème} Commission Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	Rapporteur : M. François CAHIN	Délibération n° 14/2010
--	---------------------------------------	-------------------------

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

OBJET :

Marché relatif à la maintenance des extincteurs dans les bâtiments communaux - Avenant n°1

Dans le cadre du marché n°890 avec la Société France Incendie relatif à la maintenance préventive et corrective dans les bâtiments communaux de la Ville de Montereau-Fault-Yonne, attribué le 9 juin 2009 pour une durée allant de la date de commencement de services au 31 décembre 2009 renouvelable deux fois, il convient de rajouter un bâtiment à la liste initiale du matériel, comme suit :

- Foyer logements résidence « Belle Feuille » 2 rue Edmond Rostand à Montereau.

Cette mise à jour de la liste initiale des bâtiments communaux fait donc l'objet de l'avenant n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

- D'établir un avenant n° 1 au marché attribué à la Société France Incendie correspondant au rajout du foyer logements résidence « Belle Feuille » à la liste initiale de matériel.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer toutes pièces relatives à cette opération.

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 4 ^{ème} Travaux – Urbanisme – Développement Durable – Sécurité	Rapporteur : M. François CAHIN	Délibération n°15/2010
---	---------------------------------------	------------------------

OBJET :

Marché relatif à la maintenance des installations de désenfumage des bâtiments communaux
– Avenant n°1

Dans le cadre du marché n°891 avec la Société SIM Désenfumage relatif à la maintenance des installations de désenfumage des bâtiments communaux de la Ville de Montereau-Fault-Yonne, attribué le 9 juin 2009 pour une durée allant de la date de commencement de services au 31 décembre 2009 renouvelable deux fois, il convient de rajouter un bâtiment à la liste initiale du matériel, comme suit :

- foyer logements résidence « Belle Feuille » 2 rue Edmond Rostand à Montereau.

Cette mise à jour de la liste initiale des bâtiments communaux fait donc l'objet de l'avenant n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

DATE DE LA SÉANCE

1 FEVRIER 2010

➤ D'établir un avenant n° 1 au marché attribué à la Société SIM désenfumage correspondant au rajout du foyer logements résidence « Belle Feuille » à la liste initiale de matériel.

➤ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer toutes pièces relatives à cette opération.

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 4 ^{ème} Commission Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	Rapporteur : M. François CAHIN	Délibération n° 16/2010
--	---------------------------------------	-------------------------

OBJET :

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant n°1
« Déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac – lot n°2 »

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHES PUBLICS

Dans le cadre des travaux relatifs à la déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac, des travaux complémentaires ont été demandés à l'entreprise Jean LEFEBVRE, attributaire du marché n° 902.

Ces travaux concernant sont listés et détaillés sur l'exemplaire EXE 4, annexé à ce document.

Le total de ces travaux complémentaires s'élève, en plus value, à 30 164,50 € HT soit 36 076,74 € TTC.

Le montant initial du marché s'élève à 77 699,00 € HT soit 92 928,00 € TTC.

Il convient de régulariser ces modifications par un avenant entraînant une plus-value de plus de 5%.

Ce qui porte désormais le montant du marché à 107 863,50 € HT soit 129 004,75 € TTC.

Cela fait l'objet d'un avenant n° 1.

DATE DE LA SÉANCE**1^{ER} FEVRIER 2010**en exercice **33**

présents

votants

Déconstruction du Groupe Scolaire H. de Balzac			
<i>Dénomination attributaires</i>	<i>Montant initial € HT</i>	<i>Avenant n° 1 € HT</i>	<i>Nouveau montant € HT</i>
JEAN LEFEBVRE	77 699,00	30 164,50	107 863,50

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 janvier 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter l'avenant n° 1 au marché précité,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégué, à signer le présent avenant joint en annexe.



Commission : 4 ^{ème} Commission Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	Rapporteur : M. François CAHIN	Délibération n° 17/2010
--	---------------------------------------	-------------------------

OBJET :

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant n°1
« Déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac – lot n°3 »

Dans le cadre des travaux relatifs à la déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac, des travaux complémentaires ont été demandés à l'entreprise SEINE ET MARNE CONSTRUCTIONS, attributaire du marché n° 903.

Ces travaux concernant sont listés et détaillés sur l'exemplaire EXE 4, annexé à ce document.

Le total de ces travaux complémentaires s'élève, en plus value, à 66 323,74 € HT soit 79 323,19 € TTC.

Le montant initial du marché s'élevant à 81 884,32 € HT soit 97 933,65 € TTC.

Il convient de régulariser ces modifications par un avenant entraînant une plus-value de plus de 5%.

Ce qui porte désormais le montant du marché à 148 208,06 € HT soit 177 256,84 € TTC.

Cela fait l'objet d'un avenant n° 1.

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

en exercice **33**

présents

votants

Déconstruction du Groupe Scolaire H. de Balzac			
<i>Dénomination attributaires</i>	<i>Montant initial € HT</i>	<i>Avenant n° 1 € HT</i>	<i>Nouveau montant € HT</i>
SEINE & MARNE CONSTRUCTIONS	81 884,32	66 323,74	148 208,06

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 janvier 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter l'avenant n° 1 au marché précité,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégué, à signer le présent avenant joint en annexe.



Commission : 4 ^{ème} Commission Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	Rapporteur : M. François CAHIN	Délibération n° 18/2010
--	-----------------------------------	-------------------------

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHES PUBLICS

OBJET :

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant n°1 « Déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac – lot n°4 »

Dans le cadre des travaux relatifs à la déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac, des travaux complémentaires ont été demandés à l'entreprise S3E, attributaire du marché n° 904.

Ces travaux concernant sont listés et détaillés sur l'exemplaire EXE 4, annexé à ce document.

Le total de ces travaux complémentaires s'élève, en plus value, à 8 214,00 € HT soit 9 823,94€ TTC.

Le montant initial du marché s'élève à 23996,50 € HT soit 28 699,81 € TTC.

Il convient de régulariser ces modifications par un avenant entraînant une plus-value de plus de 5%.

Ce qui porte désormais le montant du marché à 32 210,50 € HT soit 38 523,76 € TTC.

Cela fait l'objet d'un avenant n° 1.

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

en exercice **33**

présents

votants

Déconstruction du Groupe Scolaire H. de Balzac			
<i>Dénomination attributaires</i>	<i>Montant initial € HT</i>	<i>Avenant n° 1 € HT</i>	<i>Nouveau montant € HT</i>
S3E	23 996,50	8 214,00	32 210,50

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 janvier 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter l'avenant n° 1 au marché précité,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégué, à signer le présent avenant joint en annexe.



Commission : 4 ^{ème} Commission Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	Rapporteur : M. François CAHIN	Délibération n°19/2010
--	-----------------------------------	------------------------

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHES PUBLICS

OBJET :

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant n°1 « Déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac – lot n°6 »

Dans le cadre des travaux relatifs à la déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac, des travaux complémentaires ont été demandés à l'entreprise AUTIN Jean Maurice, attributaire du marché n° 905.

Ces travaux concernant sont listés et détaillés sur l'exemplaire EXE 4, annexé à ce document.

Le total de ces travaux complémentaires s'élève, en plus value, à 4 260,51 € HT soit 5095,57 € TTC.

Le montant initial du marché s'élève à 113 371,64 € HT soit 135 592,48 € TTC.

Ce qui porte désormais le montant du marché à 117 632,15€ HT soit 140 688,05 € TTC.

Cela fait l'objet d'un avenant n° 1.

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

en exercice **33**

présents

votants

Déconstruction du Groupe Scolaire H. de Balzac			
<i>Dénomination attributaires</i>	<i>Montant initial € HT</i>	<i>Avenant n° 1 € HT</i>	<i>Nouveau montant € HT</i>
AUTIN	113 371,64	4 260,51	117 632,15€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter l'avenant n° 1 au marché précité,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégué, à signer le présent avenant joint en annexe.



Commission : 4 ^{ème} Commission Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	Rapporteur : M. François CAHIN	Délibération n° 20/2010
--	---------------------------------------	-------------------------

OBJET :

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant n°1 « Déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac – lot n°7 »

Dans le cadre des travaux relatifs à la déconstruction du groupe scolaire Honoré de Balzac, des travaux complémentaires ont été demandés à l'entreprise MONTELEC, attributaire du marché n° 906.

Ces travaux concernant sont listés et détaillés sur l'exemplaire EXE 4, annexé à ce document.

Le total de ces travaux complémentaires s'élève, en plus value, à 6 002,10€ HT soit 7 178,51 € TTC.

Le montant initial du marché s'élève à 28 564,73 € HT soit 34 163,42 € TTC.

Il convient de régulariser ces modifications par un avenant entraînant une plus-value de plus de 5%.

Ce qui porte désormais le montant du marché à 34 566,83 € HT soit 41 341,93 € TTC.

Cela fait l'objet d'un avenant n° 1.

DATE DE LA SÉANCE
1^{ER} FEVRIER 2010

en exercice **33**

présents

votants

Déconstruction du Groupe Scolaire H. de Balzac			
<i>Dénomination attributaires</i>	<i>Montant initial € HT</i>	<i>Avenant n° 1 € HT</i>	<i>Nouveau montant € HT</i>
MONTELEC	28 564,73	6 002,10	34 566,83

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 janvier 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter l'avenant n° 1 au marché précité,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégué, à signer le présent avenant joint en annexe.



Commission : 4 ^{ème} Commission Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	Rapporteur : M. François CAHIN	Délibération n° 21/2010
--	---------------------------------------	-------------------------

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHES PUBLICS

OBJET :

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'avenant n°2
« Reconstruction du restaurant scolaire Pierre et Marie Curie rue Edmond Rostand »

Dans le cadre des travaux relatifs à la reconstruction du restaurant scolaire Rostand/Curie, des travaux complémentaires ont été demandés à l'entreprise O.B.M., attributaire du marché n° 876.

Ces travaux concernant sont listés et détaillés sur l'exemplaire EXE 4, annexé à ce document.

Le total de ces travaux complémentaires s'élève, en plus value, à 20 256,00 € HT et en moins value à 6620,00 € HT.

Le montant initial du marché s'élève à 459 290,00 € HT soit 549 310,84 € TTC.

Il convient de régulariser ces modifications par un avenant entraînant une plus-value de plus de 5%.

Ce qui porte désormais le montant du marché à 547 700,00 € HT soit 655049,20 € TTC.

Afin que ce chantier soit convenablement mené à terme, il convient donc de prolonger la durée initiale jusqu'au 30 avril 2010.

Cela fait l'objet d'un avenant n° 2.

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

en exercice **33**

présents

votants

Reconstruction du Restaurant Scolaire Pierre et Marie Curie rue E. Rostand

Dénomination attributaires	Montant initial € HT	Avenant n° 2 € HT	Nouveau montant € HT
O.B.M	459 290,00	14 420,00	547 700,00

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 janvier 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter l'avenant n° 2 au marché précité,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégué, à signer le présent avenant joint en annexe.



Commission : 4 ^{ème} Commission Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	Rapporteur : M. Alain GAULTIER	Délibération n°22/2010
--	---------------------------------------	------------------------

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHES PUBLICS

OBJET :

Publication de la liste des marchés passés par la ville au titre de l'année 2009

- Vu l'article 133 du Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006,
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par celui du 10 mars 2009.

Considérant que l'article 133 du Code de Marchés Publics impose la publication au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente.

La liste des marchés publics passés au titre de l'année 2009 ci-après annexée sera publiée.

L'organe de presse proposé est « La République de Seine-et-Marne »

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'approuver la liste des marchés passés au titre de l'année 2009
- De retenir « La République de Seine-et-Marne » comme organe de publication

en exercice **33**

présents

votants



Commission : 4 ^{ème} Commission Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	Rapporteur : M. Alain GAULTIER	Délibération n°23/2010
--	---------------------------------------	------------------------

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHES PUBLICS

OBJET :

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à la location longue durée de véhicules

Un marché public a été lancé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (Procédure adaptée) pour « la location longue durée de véhicules » pour une durée de 48 mois.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 janvier 2010 pour l'attribution.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 21 janvier 2010,

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

en exercice **33**

présents

votants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué, à signer le CCP :

Programme : location longue durée de véhicules 4 lots :

Lot n° 1 :

Entreprise : DIAC LOCATION-DPL AUTOMOBILES
14 avenue du Pavé neuf
93 168 NOISY LE GRAND CEDEX

Montant du loyer annuel de location : 18120,00€ HT
Montant total du marché : 72480,00€ HT

Lot n°2 :

Entreprise : DIAC LOCATION-DPL AUTOMOBILES
14 avenue du Pavé neuf
93 168 NOISY LE GRAND CEDEX

Montant du loyer annuel de location : 7084,08€ HT
Montant total du marché : 28336,32€ HT



Lot n°3 :

**Entreprise : DIAC LOCATION-DPL AUTOMOBILES
14 avenue du Pavé neuf
93 168 NOISY LE GRAND CEDEX**
Montant du loyer annuel de location : 4878,36 €HT
Montant total du marché : 19513,44€HT

Lot n° 4 :

**Entreprise : DIAC LOCATION-DPL AUTOMOBILES
14 avenue du Pavé neuf
93 168 NOISY LE GRAND CEDEX**
Montant du loyer annuel de location : 4235,40€HT
Montant total du marché : 16941,6 €HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



DELIBERATION COMPLETEE

Commission : 4 ^{ème} Commission Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	Rapporteur : M. François CAHIN	Délibération n°24/2010
--	---------------------------------------	------------------------

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHES PUBLICS

OBJET :

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à « la démolition et création de vestiaires au stade Jean Bouin » 2 lots

Un marché public a été lancé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (Procédure adaptée) pour « la démolition et création de vestiaires au stade Jean Bouin»-2 lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 janvier 2010 pour l'attribution.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 28 janvier 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son déléguétaire, à signer le cahier des clauses particulières et les décisions de poursuivre se rapportant au marché suivant :

Programme : Démolition et création de vestiaires au stade Jean Bouin – 2 lots

Entreprise : MARTO & FILS
19 rue Gay Lussac
77290 MITRY MORY

Lot n°1 : Prévention contre l'amiante, démolition, VRD
Montant : 33 892,00€HT

en exercice **33**

présents

Entreprise : LES CONSTRUCTIONS DASSE SAS
Rue Cante Cigale
BP 54
40260 CASTETS

Lot n° 2 : Fourniture et installation d'une structure modulaire
Montant : 329 260,00 €HT

votants

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Commission : 4 ^{ème} Commission Travaux – Urbanisme – Développement Durable - Sécurité	Rapporteur : M. Jean-Marie ALBOUY	Délibération n° 25/2010
--	--	-------------------------

OBJET :

Suppression des captages d'eau potable de Courbeton

Publication et enregistrement de l'arrêté préfectoral n° 2009/DDEA/SEPR/455 en date du 10 Juillet 2009

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

en exercice 33

présents

votants

SERVICE URBANISME

Par arrêté préfectoral n° 2009/DDEA/SEPR/455 en date du 10 Juillet 2009 a été prononcée l'abrogation de la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions nécessaires à la dérivation des eaux, à la détermination des périmètres de protection autour du captage de « Courbeton » (Route de Provins).

Conformément à la réglementation en vigueur, l'arrêté a été notifié par envoi recommandé aux propriétaires concernés, a été inséré, par les soins du Préfet, sous forme d'un avis, par voie de presse dans deux journaux régionaux à l'attention des propriétaires intéressés, enfin, a été affiché pendant une durée minimale de deux mois à la Mairie de Montereau.

Il convient maintenant d'autoriser Monsieur le Maire à faire publier et enregistrer cet arrêté à la Conservation des Hypothèques de Fontainebleau permettant ainsi de mettre fin aux servitudes d'utilité publique liées aux périmètres de protection instaurés autour des deux puits de captage d'eau potable de « Courbeton », aujourd'hui définitivement neutralisés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De constater l'accomplissement des formalités de publicité et de notification liées à l'arrêté préfectoral modificatif n° 2009/DDEA/SEPR/455 en date du 10 Juillet 2009, prononçant l'abrogation de la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions nécessaires à la dérivation des eaux, à la détermination des périmètres de protection autour du captage de « Courbeton » (Route de Provins).
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à faire procéder à la publication et à l'enregistrement au Service des Hypothèques de Fontainebleau de cet arrêté préfectoral.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.



NOUVELLE DELIBERATION

Commission : 3 ^{ème} Commission Vie culturelle – Sports – Jeunesse – Vie Associative	Rapporteur : M. Lionel VALLÉE	Délibération n°26/2010
--	----------------------------------	------------------------

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DE LA JEUNESSE

OBJET :

Séjours La Bresse 2010

Le service animation jeunesse organise des séjours pour les jeunes durant la période des vacances d'hiver.

En raison d'un manque d'enneigement, l'ODCVL est contraint de transférer le séjour de Gérardmer sur le centre de la Bresse, ce qui amène un changement tarifaire.

FEVRIER

ODCVL Destination LA BRESSE

Du 20 février au 27 février 2010

Du 28 février au 6 mars 2010

Enfants de 6 à 12 ans

Effectif séjour : 24 Enfants pour la ville

DATE DE LA SÉANCE

1^{ER} FEVRIER 2010

Quotient Montereau	Pourcentage	Tarif famille
0 à 1 100€	50 %	229 €
1 101 à 2 300 €	40 %	274.80 €
2 301 à 3 800 €	25 %	343.50 €
3 801 € et plus	10 %	412.20 €
Extérieurs		458 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

en exercice **33**

présents

votants

- De déterminer le montant des participations financières au séjour de la Bresse à l'aide du quotient familial.
- De préciser que les bons vacances de la caisse d'allocations familiales seront déduits des participations familiales.
- De déduire des participations familiales les montants des bons vacances alloués par la caisse d'allocations familiales.
- De demander 40€ d'Arrhes lors de l'inscription qui seront déduits de la participation familiale et non remboursable.
- De préciser que les recettes découlant de la présente décision sont inscrites au budget primitif 2010.
- De fixer ainsi qu'il suit, le montant des participations familiales.